

Salle d'escalade de la Moubra

Règlement d'utilisation de la Salle d'escalade de la Moubra

Général

Le Règlement d'utilisation de la Salle d'escalade de la Moubra est disponible sur notre site internet et il est également affiché sur le mur d'informations de la salle.

Il faut suivre les instructions du personnel de la Salle d'escalade.

La pratique de la grimpe est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture de la halle. La halle d'escalade doit être libérée au plus tard à l'heure de fermeture.

Sécurité

Le personnel de la Salle d'escalade n'est pas en mesure de contrôler en permanence le comportement des clients. Mais, en cas de comportement dangereux ou inadéquat, il est autorisé à intervenir.

La plupart des accidents surviennent suite à une erreur humaine pendant l'assurage, c'est pourquoi, chaque client n'a l'autorisation de grimper et d'assurer que si ses capacités et ses connaissances sont suffisantes. La brochure du Club Alpin Suisse « Grimper en Sécurité » fait office de référence comme standard de sécurité. Tous les autres clients devront être constamment accompagnés d'une personne disposant de connaissances et de capacités suffisantes pour garantir leur sécurité. Cette dernière est entièrement responsable des personnes qu'elle supervise et doit le stipuler à l'entrée.

Lors d'une escalade en tête, tous les points de sécurités seront mousquetonnés.

Grimper ou assurer sous l'effet de l'alcool ou de substances pouvant entraîner l'altération de ses facultés est totalement interdit.

Le client n'a pas le droit d'apporter des modifications aux installations destinées à la pratique de l'escalade. Si, par exemple, une prise est mal placée ou dévissée, il faut simplement le signaler au personnel de la salle.

L'assurage se fait en position debout et l'utilisation de téléphones ou d'écouteurs pendant cette phase est strictement interdite.

La différence de poids entre le grimpeur et l'assureur ne devrait pas dépasser le facteur de 1,3. Si ce n'est pas le cas, il faudra faire attention à ne pas laisser un doigt à l'intérieur du mousqueton pour ne pas risquer de blessure.

Grimper sans corde en dehors du secteur bloc est strictement interdit.

Le matériel personnel doit satisfaire aux standards actuels de sécurité selon les normes de l'UIAA (Union internationale des associations d'alpinisme).

Enfants et Jeunes

Les clients âgés de moins de 18 ans peuvent utiliser les installations d'escalade uniquement s'ils sont accompagnés d'une personne majeure. Cette dernière endosse l'entière responsabilité.

Les jeunes âgés de 14 à 17 ans peuvent utiliser les installations d'escalade sans être accompagnés pour autant qu'ils disposent de l'autorisation écrite de leur représentant légal (cf Formulaire d'entrée).

Les enfants de moins de 14 ans n'ont pas le droit d'assurer seul.

Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent grimper dans le secteur bloc ou utiliser les auto-assureurs que s'ils sont accompagnés en permanence d'une personne majeure. Dans le secteur bloc, un adulte ne peut pas contrôler plus de 2 enfants.

Cours externes et écoles

Les responsables de groupes ne peuvent utiliser les installations de la Salle d'escalade de la Moubra que s'ils ont rempli et signé le document « Lignes directrices pour les responsables de groupes » et l'ont transmis au personnel de la salle.

Bloc

Dans le secteur bloc, la zone de chute sous le grimpeur doit toujours demeurer libre.

Le sac à magnésie reste au sol, placé à un endroit où personne ne peut le heurter.

Dans le secteur bloc, il est interdit de grimper avec un baudrier à l'exception des personnes qui suivent un cours mais à condition qu'aucun mousqueton ne soit accroché au baudrier.

Auto-assureurs

Les auto-assureurs ne peuvent être utilisés qu'avec les connaissances et les précautions nécessaires. Les règles d'utilisation sont affichées et doivent être suivies.

En cas de panne ou de problème, l'utilisation de l'auto-assureur doit être interrompue et le personnel de la salle immédiatement averti.

Ordre et hygiène

Pour des raisons de qualité de l'air, il est important de ne pas utiliser trop de magnésie. L'usage de la magnésie n'est autorisé que sous forme de boules ou liquide.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle d'escalade.

Il est strictement interdit de grimper ou de se promener pieds nus dans la salle d'escalade. L'escalade n'est permise qu'avec des chaussons de grimpe ou des chaussures de sport d'intérieur propres.

Il n'est pas autorisé de consommer ses propres boissons et aliments dans le bar de la Halle de Tennis de la Moubra. Les places assises situées à l'intérieur de la salle d'escalade peuvent être utilisées à cet effet.

La salle d'escalade doit demeurer propre, les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles réservées à cet effet.

Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans la salle d'escalade.